

CENTRE HISTORIQUE  
JOSEPH-  
MORRIN  
HISTORICAL CENTRE  
•  
DOCUMENT  
COMPLÉMENTAIRE

LA FONDATION  
CENTRE HISTORIQUE  
JOSEPH-MORRIN  
HISTORICAL CENTRE

•  
MUSÉOCONSEIL<sub>INC.</sub>

Dans ce document, le masculin est employé dans le seul but d'alléger le texte.  
 Ce document appartient à la Fondation Centre historique Joseph-Morrin Historical Centre  
 et ne peut être reproduit en tout ou en partie sans son consentement.

This document is also available in English.

## TABLE DES MATIÈRES

### VOLET 1

|   |           |
|---|-----------|
| <b>LA MATIÈRE HISTORIQUE .....</b>                    | <b>1</b>  |
| La redoute Royale - 1712 à 1808.....                  | 1         |
| La prison commune - 1812 à 1867.....                  | 7         |
| Joseph Morrin et le Morrin College - 1868 à 1904..... | 14        |
| La Litterary and Historical Society of Quebec.....    | 18        |
| <b>AUTRES INFORMATIONS HISTORIQUES.....</b>           | <b>20</b> |
| Joseph Morrin.....                                    | 20        |
| Liste de diplômés du Morrin College.....              | 21        |
| La Litterary and Historical Society of Quebec.....    | 23        |
| L'horticulture au XIX <sup>e</sup> siècle.....        | 24        |
| L'omithologie au XIX <sup>e</sup> siècle.....         | 26        |
| Repères chronologiques.....                           | 28        |
| Bibliographie.....                                    | 31        |

### VOLET 2

|   |           |
|---|-----------|
| <b>PROJECTION DE FRÉQUENTATION.....</b>   | <b>35</b> |
| 1.0 Les considérations préalables.....  | 35        |
| 2.0 Les attributs déterminants à réunir.....  | 36        |
| 2.1 L'envergure : une question de masse critique.....                                   | 36        |
| 2.2 La programmation : sujet et positionnement.....                                     | 38        |
| 2.3 La localisation : logique touristique et logique patrimoniale intimement liées..... | 40        |
| 2.4 Une tarification à valider.....   | 41        |
| 2.5 Le positionnement-marketing.....  | 41        |
| 3.0 Les parts de marché attendues : la projection.....                                  | 41        |
| 4.0 En guise de conclusion : les limites de l'exercice.....                             | 46        |

### VOLET 3

|  |           |
|--|-----------|
| <b>CHOIX DU MOYEN DE L'AUDIOGUIDE.....</b> | <b>47</b> |
|--|-----------|

### VOLET 4

|  |           |
|--|-----------|
| <b>RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES.....</b>  | <b>51</b> |
| Rez-de-chaussée.....                         | 51        |
| Escalier principal (jusqu'au quatrième)..... | 54        |
| Deuxième étage.....                          | 55        |
| Troisième étage.....                         | 55        |
| Quatrième étage.....                         | 56        |
| Généralités.....                             | 56        |

### ANNEXE

## VOLET 1

### LA MATIÈRE HISTORIQUE

---

préparé par Jean Provencher

Le site de l'actuel édifice portant le numéro civique 44, rue Saint-Stanislas, à Québec, et propriété de la Ville de Québec, a connu plusieurs vocations depuis bientôt 300 ans. On y construisit d'abord une redoute militaire, un élément défensif pour protéger la ville, puis la première prison à porter ce nom à Québec, une prison qui, après quelques dizaines d'années, fut transformée en collège pour les anglophones de la communauté. Le présent texte s'attache à documenter ces diverses vocations.

#### **La redoute Royale - 1712 à 1808**

- 1710 En 1710, à Québec, on craint de nouveau la remontée du fleuve Saint-Laurent par une flotte ennemie arrivant des côtes américaines ou d'Angleterre. Cela s'est déjà passé. Sous la direction du gouverneur Philippe de Rigaud de Vaudreuil, le conseil des fortifications de la colonie, qui regroupe des militaires et les principaux notables de la ville de Québec, se réunit donc au Château Saint-Louis afin d'adopter un tracé définitif pour les remparts de la haute-ville. Deux ingénieurs assistent à la rencontre : Jacques Levasseur de Néré et Josué Dubois Berthelot de Beaujours. Après délibération, on retient le projet du second.
- 1712 Les travaux ne débutent qu'en 1712, puisque l'année précédente une rumeur d'invasion par la flotte anglaise de l'amiral Hovenden Walker force les administrateurs à procéder à des aménagements temporaires<sup>1</sup>. Entre temps, de Beaujours modifie son projet et propose de construire ce qu'il dénomme, sans apparente distinction, deux «redoutes ou tours bastionnées». Et voilà que, même si la construction en a été retardée, la redoute Royale est «presque terminée» à l'automne de 1712<sup>2</sup>. Mais, à compter d'avril 1713, ça ne presse plus de la parachever. On signe en Europe le traité d'Utrecht, qui met fin à la guerre de la Succession d'Espagne et garantit la paix entre la France et l'Angleterre. Ici, en Nouvelle-France, à l'annonce de la nouvelle, c'est une «véritable joie». À Québec, on allume des feux, les batteries y vont de salves et on chante le *Te Deum*, dans la petite cathédrale. La colonie entre, jusqu'en 1744, dans la plus longue période de paix qu'elle ait connue.

---

<sup>1</sup> Yvon Desloges, *L'habitat militaire à Québec au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 1980, p. 49. Parcs Canada, travail inédit n° 431.

<sup>2</sup> André Charbonneau *et al.*, *Québec, ville fortifiée du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, [s. l.], Éditions du Pélican, 1982, p. 44.

Comme la redoute Dauphine, on ne termine donc la Royale qu'en 1717<sup>3</sup>. Composé d'un corps de logis et d'un éperon et inscrit dans la gorge d'un bastion, ce bâtiment, qui comprend deux étages, une cave et des combles, se veut une structure défensive destinée à protéger la haute-ville du côté ouest. Il faut dire que la structure de l'édifice, d'après Vaudreuil et Bégon, «n'est pas conçue comme une caserne potentielle lors de son élaboration<sup>4</sup>».

Selon des fouilles archéologiques réalisées sur place par l'archéologue Daniel Simoneau à l'été de 1992, une surveillance de travaux à l'automne de la même année et une autre entreprise le printemps suivant, il ressort que la redoute Royale «était située, à peu de choses près, au même endroit que l'édifice actuel [du 44, rue Saint-Stanislas], n'étant que très légèrement décalé par rapport à ce dernier (0,80 m maximum)<sup>5</sup>». Longue de 120 pieds sur environ 25 pieds de profondeur, elle était, cependant, plus étroite que le présent édifice; en fait, elle n'occupait que «la moitié ouest de ce dernier<sup>6</sup>». Ceci dit, on ne peut pas encore trancher le débat sur la localisation précise de la redoute par rapport au présent édifice. L'éperon et ses épaules se trouvent dans la cour actuelle; on a déjà repéré les deux flancs de l'éperon, mais seul le dégagement d'une des épaules pourrait illustrer cette question hors de tout doute<sup>7</sup>. L'archéologue Katherine Tremblay a déjà mené des fouilles pour retrouver des traces de l'édifice de la redoute, qui se trouvait vraisemblablement sous le Morrin College, mais il ne subsiste apparemment plus de trace<sup>8</sup>.

1717 Quoi qu'il en soit, nous sommes en 1717 et voici un nouvel édifice dans le paysage de Québec, une redoute militaire, la redoute Royale. Dès 1717, la Cour autorise les administrateurs coloniaux à procéder à l'aménagement de cette redoute en caserne<sup>9</sup>. On y casermera donc des soldats? Pas nécessairement. Bien sûr, le casernement est le principal moyen de l'État pour constituer l'armée, pour former un groupe homogène. Mais, en Nouvelle-France, ce n'est pas la coutume; les soldats logent chez l'habitant et tout le monde s'en trouve satisfait. Selon l'intendant Jacques Raudot, les militaires sont fort utiles; ils savent «bûcher, écarir, bâtir des maisons<sup>10</sup>».

<sup>3</sup>. Gilles Proulx, *Soldat à Québec, 1748-1759*, 1977, p. 2. Parcs Canada, travail inédit n° 242. L'historien Yvon Desloges laisse plutôt entendre que la redoute est terminée en 1713.

<sup>4</sup>. Yvon Desloges, *op. cit.*

<sup>5</sup>. Daniel Simoneau, «Rapport d'intervention archéologique *Morrin College/Ancienne prison de Québec*», dans *Ville de Québec, Service de l'urbanisme, Recherches archéologiques sur le site du Morrin College/Ancienne prison de Québec*, Québec, 1995, p. 11. Rapport manuscrit déposé.

<sup>6</sup>. *Ibid.*, p. 12.

<sup>7</sup>. *Ibid.*

<sup>8</sup>. Bouchard, Frigon, Lafond et ass., *Rapport de conservation Ancienne prison de Québec/Morrin College*, Ville de Québec, Service de l'urbanisme, 1991, p. 49s.

<sup>9</sup>. Yvon Desloges, *op. cit.*, p. 56.

<sup>10</sup>. Cité par Jean Hamelin, *Économie et société en Nouvelle-France*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1970, p. 85.

1719 Raudot aime que les soldats habitent chez l'habitant, mais, à compter de 1719, ses successeurs commencent à se plaindre de l'absence de casernement; on invoque l'indiscipline, le nombre croissant de désertions et plusieurs cas de criminalité. «Certes depuis 1713 la caserne Royale existait-elle, écrit l'historien Yvon Desloges, mais elle ne servait pas au logement des troupes<sup>11</sup>». Selon lui, il est certain qu'aucun soldat n'a été caserné à la redoute Royale avant 1748<sup>12</sup>. En fait, bien que les redoutes apparaissent tôt dans le paysage de Québec, «ce n'est qu'à compter de 1748 qu'une politique de casernement est mise de l'avant et même, oserions-nous ajouter, officieusement, car le gouverneur La Jonquière ne promulgue son ordonnance pour régler «la question du logement des troupes dans les garnisons de la Colonie» qu'en septembre 1750<sup>13</sup>».

Mais pourquoi donc a-t-on construit la redoute Royale, puisque les soldats ne semblent pas y loger? Parce qu'encore une fois on craignait la venue de l'envahisseur. À tour de rôle, dans cette redoute, une poignée de soldats, mandatés pour cela, ont sûrement dû monter la garde, cherchant à voir qui venait du côté ouest. Depuis les cinq frères Kirke, en 1629, qu'on craint qui viendra. On continue d'ailleurs à en parler. Mais personne d'autre que les Indiens n'est jamais venu de l'ouest. Et, depuis la signature de la Paix de Montréal en 1701, il n'y a plus rien à craindre d'eux.

1744 Des militaires peuvent y habiter de leur bon gré, mais le casernement obligatoire, on l'a vu, ne viendra qu'avec la seconde moitié du siècle<sup>14</sup>. En fait, bientôt, on n'hésite pas à utiliser franchement la redoute Royale comme prison. À compter de 1744, l'Europe est à nouveau en guerre, cette fois-ci pour la Succession d'Autriche. En conséquence, le gouverneur Beauharnois et l'intendant Hocquart préviennent la Cour que les casernes de la redoute Royale ont été aménagées pour y héberger des prisonniers militaires anglais. De fait, de septembre 1746 à l'été de 1747, quelque 300 prisonniers sont capturés sur les bancs de Terre-Neuve et au large de la Nouvelle-Écosse par des voiliers français ou encore au cours de raids menés conjointement par des Canadiens et des alliés amérindiens contre des établissements frontaliers américains. Se disant qu'ils vont servir éventuellement de monnaie d'échange, on emprisonne à Québec, à la redoute Royale, ces soldats, ces marins, mais aussi ces simples colons avec femmes et enfants<sup>15</sup>. Un incendie, au début de mai 1747, amène leur relocalisation sous trois tentes, à proximité des murs de Québec.

<sup>11</sup>. Yvon Desloges, *op. cit.*, p. 40.

<sup>12</sup>. *Ibid.*, p. 56.

<sup>13</sup>. *Ibid.*, p. 40.

<sup>14</sup>. Ce n'est qu'en 1748 qu'on mentionne pour la première fois l'occupation de la redoute Royale par des militaires. Et le délai de 30 années entre la fin de la construction de la redoute et le début de son occupation par les militaires peut s'expliquer par la faible importance numérique de la garnison de Québec. Voir Gilles Proulx (1977), *op. cit.*, p. 2.

<sup>15</sup>. Gilles Proulx (1987), «Prisonniers sous les murs», *Cap-aux-Diamants*, vol. 2, n° 4 (hiver 1987), p. 47.

Un document manuscrit — *Journal of Captive* —, soit le journal anonyme d'un des prisonniers, nous montre que les temps sont durs à la redoute Royale<sup>16</sup>. On se pile sur les pieds, on dénonce la promiscuité. Marchant dans la cour, il est défendu de parler à la personne qui passe. «*Gratis Vanderwerich, un détenu de 68 ans qui a connu les prisons de Québec pendant la guerre de succession d'Espagne, est écroué au cachot pendant sept jours pour avoir demandé un peu de tabac à un passant*<sup>17</sup>». La ration quotidienne de pain et de bœuf est constamment réduite. Bien que les autorités ajoutent trois quarts de livre de poisson à tous les trois jours et une barrique de bière pour 35 personnes à chaque mardi, les prisonniers se plaignent de ce qu'ils mangent et de ce qu'ils boivent. En hiver, d'ailleurs, pour boire, ils doivent faire fondre de la neige. Il est vrai cependant qu'on distribue généreusement des jeux de cartes, on permet les visites ou on remet le courrier aux prisonniers sitôt qu'il arrive.

- 1747 Mais on meurt à la redoute Royale. L'auteur mentionne quelque 70 décès chez les prisonniers entre novembre 1746 et août 1747, dont cinq femmes et sept enfants. On meurt, selon lui, de la mauvaise qualité de l'eau, de la rareté des provisions et des fièvres malignes. On meurt également de maladie pulmonaire, du scorbut et de la gale<sup>18</sup>. L'auteur qualifie les fièvres malignes d'aussi contagieuses que la petite vérole. Peut-être s'agit-il du typhus alors? «*La présence de poux, parasites porteurs généralement de cette infection qui sont légion sur les voiliers, le suggère fortement*<sup>19</sup>».

Protestants en majorité, celles et ceux qui meurent ne peuvent bénéficier d'un enterrement dans les cimetières catholiques de Québec. Seuls les gens de foi catholique ont droit à une sépulture décente, dans un sol béni. Les autres, les hérétiques, on les enterre où l'on peut. En 1986, voilà que le Service canadien des parcs entreprend des travaux de restauration et d'archéologie à la courtine Saint-Louis, faisant partie des fortifications de Québec, devant le parlement. Ô surprise, on trouve quelque 50 squelettes humains ensevelis dans de la terre de remplissage. La plupart reposent sur le dos, parfois tête-bêche. Six sont plutôt sur le ventre, suggérant fortement l'inhumation dans un sac<sup>20</sup>.

L'historien Gilles Proulx croit que la mise en chantier en 1745 de l'enceinte à l'ouest de Québec était une belle occasion d'ensevelir ces prisonniers décédés, de foi protestante<sup>21</sup>. Selon lui, tout concourt à croire qu'il

<sup>16</sup>. Ce document manuscrit comprend 144 feuillets doubles et est déposé sous forme de microfilm aux Archives nationales du Québec à Québec. L'original se trouve à la Library of Congress, Washington, D. C. Voir la bibliographie à cet effet.

<sup>17</sup>. Gilles Proulx (1987), *op. cit.*, p. 48.

<sup>18</sup>. *Ibid.*, p. 47.

<sup>19</sup>. *Ibid.*, p. 48.

<sup>20</sup>. Gilles Proulx (1989), *Prisonniers sous les murs*, 1989, p. 1. Texte de conférence, inédit. Voir aussi Jerome S. Cybulski, «*Skeletons in the Walls of Old Quebec*», *Northeast Historical Archaeology*, vol. 17 (1988), p. 61-84.

<sup>21</sup>. *Ibid.*, p. 5. En fait, ils furent ensevelis à cet endroit à cause de la disponibilité des lieux, parce que les travaux aux fortifications étaient interrompus à ce moment. «*Cela démontre qu'il n'y avait pas de cimetière précis pour les non-catholiques et que, du reste, l'endroit où on les inhumait importait peu pourvu que l'on ait un endroit.*» Voir Daniel

s'agit bien de ces prisonniers de langue anglaise gardés à Québec en 1746-1747 à cause de la guerre pour la Succession d'Autriche.

Environ 175 prisonniers seront rapatriés à Boston au début d'août 1747 et 80 autres quitteront Québec pour Louisbourg deux semaines plus tard. Mais quelque 50 autres auront été mis en terre à Québec.

1748-

- 1759 Après l'«*épisode*» des prisonniers de la Succession d'Autriche, tout au long de la période 1748-1759, ce sont, semble-t-il, uniquement des soldats des compagnies franches qui occupent les casernes de la redoute Royale, comme celles de la Dauphine d'ailleurs<sup>22</sup>. Pas de canonniers-bombardiers, par exemple. Et ces soldats ne vont à la redoute que pour dormir.<sup>23</sup> Ils couchent deux par lit, et autant par chambre que l'espace le permet. Ils possèdent des coffres dans lesquels ils rangent épées et baïonnettes, ainsi que leurs hardes.<sup>24</sup> Bien sûr, ils doivent assurer un certain ordre à l'intérieur de leur chambre, puisque, selon les ordonnances, les sergents de garde font une inspection tous les matins afin de vérifier si les chambres ont été balayées et les ordures déposées aux portes d'entrée. Quoi qu'il en soit, limités au strict nécessaire en fait d'ameublement, entassés dans des chambres plus ou moins aérées, disposant d'installations hygiéniques sans doute assez sommaires, les soldats casernés n'ont pas un sort très enviable.

Ces soldats des compagnies franches sont à Québec pour monter la garde et assurer une certaine sécurité en ville. On les retrouve donc aux différents corps de la garde de la ville, comme ceux du Château Saint-Louis, des Nouvelles Casernes et des portes de la ville. On les poste également en sentinelle devant certains édifices publics comme le Palais de l'intendant et la maison du trésorier de la ville. Ils gardent aussi les chantiers de construction navale. «*Selon les ordonnances, les escouades des soldats, détachées pour monter la garde, devaient assurer vingt-quatre heures consécutives de service et chaque soldat était de faction un minimum de quatre heures, un maximum de six. On pouvait donc déterminer ainsi le nombre de militaires devant composer chaque escouade. En été, les sentinelles étaient relevées de deux heures en deux heures et d'heure en heure pendant l'hiver. À Québec comme en France, les tours de garde se prenaient à midi et pas plus d'une fois par semaine, à moins de remplacer un camarade*<sup>25</sup>».

Un soldat des compagnies franches n'est pas qu'un gardien, cependant. Il doit rechercher et arrêter les criminels. «*Dans cette fonction de policiers, les soldats, commandés par un sergent ou un caporal,*

Simoneau, *Rapport de surveillance archéologique. Interventions ponctuelles 1989*, p. 18.

<sup>22</sup>. Gilles Proulx (1977), *op. cit.*, p. 74.

<sup>23</sup>. *Ibid.*, p. 76.

<sup>24</sup>. *Ibid.*, p. 77.

<sup>25</sup>. *Ibid.*, p. 81.

accompagnait habituellement des archers de la maréchaussée de qui relevait, en premier lieu, la police<sup>26</sup>. Et, quand un criminel était condamné, qu'il devait être hospitalisé, un soldat des compagnies franches se tenait en permanence à ses côtés.

L'historien Gilles Proulx affirme que le casernement a grandement modifié la vie en général à Québec. «Pour les soldats, écrit-il, la vie qu'ils menèrent dans ces casernes ne fut pas des plus faciles et provoqua des incartades chez plusieurs. Pour la population locale québécoise, l'introduction du casernement impliqua, sans doute, de nombreux réajustements et des changements d'attitude. Le casernement des soldats signifiait des taxes directes à payer, une main-d'œuvre plus difficilement accessible et, surtout, moins de contacts individuels entre civils et soldats. La réduction de ces contacts entraîna peut-être, conjuguée à d'autres causes, une baisse de la nuptialité militaire; elle changea certainement la perception qu'avaient les civils des militaires. Les Québécois furent, sans doute, plus facilement portés à voir les défauts du groupe militaire qu'à reconnaître les qualités des individus<sup>27</sup>».

- 1759 En 1759 la redoute Royale devient officiellement prison publique. «En effet, sa situation dans la ville fortifiée limite fortement l'efficacité que le bâtiment pourrait avoir dans l'ensemble du système défensif<sup>28</sup>». Désormais, on ne parlera plus de redoute, mais de prison et même de vieille prison. Selon l'historien Christian Rioux, un document de 1765 désigne comme prison un édifice qui ressemble à l'ancienne redoute Royale et situe une autre prison au second étage d'une bâtisse dont la description concorde avec la redoute Dauphine. «Peut-être s'agit-il dans le premier cas de la prison civile et dans le second cas d'une prison militaire<sup>29</sup>». Après l'assaut des troupes américaines du 31 décembre 1775, plusieurs Américains sont faits prisonniers. Dans leurs mémoires, ils parlent de leur emprisonnement au couvent des Récollets, au séminaire de Québec et dans la redoute Dauphine. Toutefois, selon Rioux, la description qu'on fournit de cette dernière semble plutôt correspondre à la redoute Royale. Et il ajoute : «De 1779 à 1786, notre documentation nous révèle la présence d'une Provost Prison ou Provost Barracks et d'un Provost Yard, qui sont réparés à plusieurs reprises et qui abritent des prisonniers américains. Peut-être s'agit-il encore de la redoute Royale<sup>30</sup>». Chose certaine, en 1789, la vieille prison de la redoute Royale est convertie en entrepôt pour le commissaire général, lieu principal de l'entreposage des provisions pour la garnison britannique<sup>31</sup>. La prison civile est alors transférée dans la partie est des Nouvelles Casernes.

<sup>26</sup>. Ibid.

<sup>27</sup>. Ibid., p. 119.

<sup>28</sup>. Bouchard, Frigon, Lafond et ass., op. cit., p. 22. Voir aussi Christian Rioux, Quelques aspects des effets sociaux et urbains de la présence d'une garnison britannique à Québec entre 1759 et 1871, 1983, p. 81.

<sup>29</sup>. Christian Rioux, ibid.

<sup>30</sup>. Ibid.

<sup>31</sup>. Ibid., p. 71, 82.

## La prison commune - 1812 à 1867

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, au Bas-Canada, on reconnaît unanimement qu'il est devenu nécessaire de construire des prisons communes à Québec et à Montréal. Les problèmes ne sont plus les mêmes. De 1754 à 1800, par exemple, la ville de Québec a vu sa population passer de 8 000 personnes à quelque 15 000. Il faut désormais une prison commune.

- 1803 En 1803, un groupe de citoyens de Québec demandent au gouverneur de tout mettre en œuvre «pour y faire bâtir une prison convenable pour le District de Québec<sup>32</sup>». On ne s'entend pas cependant sur la manière de financer l'affaire. La chambre d'assemblée, par exemple, est divisée entre les tenants d'une taxe foncière — surtout des marchands d'origine britannique — et ceux d'une taxe sur les produits de commerce — des seigneurs et des propriétaires de langue française. L'affaire, banale en soi, oppose profondément Canadiens et citoyens d'origine britannique. Majoritaires à l'assemblée, les députés de langue française sont favorisés. Le Conseil législatif, écoutant l'avis de l'avocat et fonctionnaire Jonathan Sewell, adopte le projet de loi, tandis que le gouverneur Robert Shore Milnes entend le sanctionner, considérant que le commerce peut supporter une telle taxe. La nouvelle loi impose jusqu'en 1811 des taxes sur le thé importé, les liqueurs fortes, le vin, les sirops, les marchandises vendues à l'enchère et oblige les encanteurs à se procurer une licence<sup>33</sup>. Les marchands continuent de protester vigoureusement et font paraître des articles dans la Montreal Gazette et dans le Quebec Daily Mercury. Les Canadiens, incapables de faire connaître leur point de vue dans ces deux journaux, fondent alors leur propre journal, Le Canadien. Quoi qu'il en soit, le projet de la construction d'une nouvelle prison à Québec suit son cours. On se dit qu'une somme de L 6 000 sera suffisante et on nomme une commission de trois membres pour prendre en charge la construction, soit Louis-Antoine d'Irumberry de Salaberry, Michel-Amable Berthelot Dartigny et John Blackwood.<sup>34</sup>
- 1808 Le 21 janvier 1808, le greffier et trésorier des trois commissaires, Louis Montizambert, fait publier l'avis suivant : «Les Commissaires pour ériger une prison pour le District de Québec, désirant contracter pour faire nettoyer le terrain où est la vieille Prison, prient tous ceux qui voudront entreprendre la démolition de la dite vieille Prison et des vieux murs qui y joignent, et d'enlever les décombres *jusqu'aux fondations*<sup>35</sup>, de donner au Soussigné des propositions scellées d'ici à Vendredi le 5e Février prochain... Le contracteur

<sup>32</sup>. Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, 1803, p. 269.

<sup>33</sup>. Antonio Drolet, La ville de Québec, histoire municipale — II. Régime anglais jusqu'à l'incorporation (1759-1833), Québec, La Société historique de Québec, 1965, p. 47.

<sup>34</sup>. Ibid., p. 46; Céline Cyr et Michelle Guitard, «Irumberry de Salaberry, Ignace-Michel-Louis-Antoine d'», Dictionnaire biographique du Canada, vol. VI (1821-1835), Québec, Presses de l'Université Laval, 1987, p. 380.

<sup>35</sup>. L'italique est de nous.

aura le bénéfice entier de toute la pierre, du bois, du fer et autres matériaux appartenants aux dits anciennes bâtisses sans exception<sup>36</sup>. L'expression «jusqu'aux fondations» ne permet pas de dire si l'entrepreneur aura la mandat de raser aussi les fondations de l'ancienne redoute Royale, mais les fouilles archéologiques menées à ce jour montrent que l'édifice actuel de la rue Saint-Stanislas ne repose pas sur les fondations de la redoute Royale. Par ailleurs, il ne semble pas que la pierre de la redoute sera utilisée pour le nouvel édifice.

Quoi qu'il en soit, l'architecte François Baillairgé, à qui l'on doit déjà le Palais de justice érigé rue Saint-Louis en 1799, reçoit le mandat de dresser les plans de la nouvelle prison et choisit de s'inspirer du courant stylistique dit palladien. Établie selon les principes de la réforme pénale mise de l'avant par l'Anglais John Howard, la construction d'un édifice pénitentiaire sur ce site correspond à une nette évolution de la société face au phénomène de l'emprisonnement. «Il émane de la critique d'un système judiciaire jugé inhumain, car il utilise les prisons exclusivement à des fins de détention temporaire. Préoccupée par les droits de l'homme, la société britannique se met à l'écoute du philanthrope John Howard qui propose une réforme du système pénitentiaire. La prison devient alors un mode de punition doublé d'une école de réforme. Howard considère que la privation de la liberté s'avère punitive en soi et bénéfique pour la réhabilitation, si elle est réalisée dans certaines conditions. La classification des détenus selon l'âge, le sexe et la gravité de leur délit s'impose. Pour éviter la promiscuité et la formation dans l'enceinte de la prison d'une véritable école du crime, il faut séparer les enfants des adultes, les hommes des femmes, les criminels des débiteurs. La prison doit être salubre et sécuritaire... Enfin, les autorités doivent y proscrire l'inactivité, propice au vice et donc incompatible avec l'objectif de réhabilitation<sup>37</sup>».

Le juge en chef Alcock confie donc à François Baillairgé un plan dressé par Howard en l'enjoignant de l'adapter aux matériaux et au climat du pays<sup>38</sup>. Baillairgé prévoit quatre blocs cellulaires par étage<sup>39</sup>, isolés les uns des autres, ce qui permettra une classification des détenus. Au centre de chaque bloc, se trouvera une salle commune, destinée au travail quotidien de réhabilitation; on disposera tout autour les cellules individuelles pour la nuit.

Dans sa forme générale, la prison commune sera un bâtiment rectangulaire long de 140 pieds et large de 42, comportant un corps d'avancée central à façade de composition classique et deux ailes latérales. Pour tout l'édifice, qui comprendra 10 salles communes de jour et 54 chambres à coucher, suffisantes pour

<sup>36</sup> La Gazette de Québec, 21 janv. 1808.

<sup>37</sup> Luc Noppen, «Morrin College», *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec*, tome I, Québec, Les Publications du Québec, 1990, p. 143.

<sup>38</sup> Bouchard, Frigon, Lafond et ass., *op. cit.*, p. 23.

<sup>39</sup> Sauf au dernier étage où il ne pouvait y en avoir que deux.

accueillir 108 détenus, on utilisera la pierre noire tirée du roc de Québec et la pierre des carrières de Pointe-aux-Trembles de Neuville, de Beauport et de L'Ange-Gardien<sup>40</sup>. À l'arrière de la prison, on disposera quatre blocs de latrines communiquant chacun, à chaque niveau, avec un bloc cellulaire; ce sont là des équipements considérés comme révolutionnaires au moment de leur mise en place<sup>41</sup>. Le tout sera éclairé au suif ou à l'huile<sup>42</sup>.

- 1808 En juin 1808, on a signé tous les contrats et les travaux commencent sans délai. Un an plus tard, alors que les fondations sont terminées, le gouverneur Sir James Craig s'amène poser la pierre angulaire, «d'une manière, dit-on, maçonnique»<sup>43</sup>. Au-dessus d'une porte ouvrant sur la rue Saint-Stanislas, on fixe une pierre dont l'inscription se lit :

A. D.  
MDCCCIX  
L.A. Reg. Georgio III  
Prov. Gub. D. D. J. H. Craig, Bi. Eqte.  
Carcer iste bonos a pravis vindicare possit.

- 1809 (L'an du Seigneur 1809, dans la cinquantième année du règne de George III, le puissant Seigneur James Henry Craig, Chevalier du Bain, étant le Gouverneur de la Province. Puisse cette prison venger les bons de la perversité des méchants.)<sup>44</sup>
- 1811 Le chantier se poursuit jusqu'en 1811, date à laquelle la construction s'arrête relativement à des problèmes financiers. À cause des dépenses encourues pour enlever les décombres de la vieille redoute Royale, des salaires des secrétaire, trésorier et architecte, de l'augmentation du prix des matériaux, on a dépassé largement le montant du devis et la somme octroyée par la chambre d'assemblée. Après l'octroi d'une somme supplémentaire de L 6 500, les travaux reprennent en septembre 1812 et la prison peut accueillir ses premiers pensionnaires en 1814.

<sup>40</sup> Michel Gaumont, *La vieille prison de Québec. 1809-1861*, p. 3.

<sup>41</sup> On ignore le type de cabinet utilisé dans chacune des salles d'aisance, mais nous savons qu'ils nécessitaient l'utilisation de l'eau pour chasser, puisqu'il y avait une pompe dans chacune d'elles. Voir Daniel Simoneau, *op. cit.*, p. 29.

<sup>42</sup> Au début des années 1850, on s'éclaire toujours au suif et à l'huile à la prison de Québec, alors qu'à l'asile de Beauport, on s'éclaire au gaz. Voir [Wolfréd Nelson], *Rapport du Dr. Wolfréd Nelson, un des inspecteurs du pénitentiaire provincial sur la condition, la discipline, l'administration et l'entretien des prisons de district et autres prisons du Bas-Canada*, Québec, [s. éd.], 1853, p. 33. En fait, dans cet édifice de la rue Saint-Stanislas, on ne commencera à s'éclairer au gaz qu'au moment de l'ouverture du Morrin College en 1868.

<sup>43</sup> Antonio Drolet, *op. cit.*, p. 47.

<sup>44</sup> *Ibid.*

1816-

1833 Ceci dit, jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les prisons du Bas-Canada accueillent pêle-mêle toutes les classes de condamnés et, dès son ouverture, la prison commune de Québec n'échappe pas à cette règle. S'y entassent sans distinction les délinquants, les aliénés, les individus en attente de procès, parfois les enfants des prisonniers sans refuge et finalement les criminels purgeant leur sentence. En 1816, par exemple, les véritables criminels ne représentent que le tiers des occupants de la prison de Québec<sup>45</sup>. Pour remédier à ce désordre qu'on juge inconvenant pour la réhabilitation des jeunes détenus, on propose en 1816 puis en 1826, l'ouverture de «maisons de correction». En février 1833, des citoyens de Québec reviennent à la charge; ils adressent une pétition à la chambre d'assemblée pour lui demander de construire une «maison d'industrie» pour jeunes délinquants sans travail et sans le sou, afin de les occuper et de leur offrir un moyen de subsistance. Selon eux, la maison de correction qui fait toujours partie de la prison commune, où sont conduits ces jeunes, constitue une véritable école du crime en raison du contact inévitable avec «la Société des Criminels et Scélérats endurcis<sup>46</sup>».

1832-

1838 À la prison de Québec, il y a aussi un problème de surpopulation, ce qui empêche de mettre en pratique les principes de John Howard touchant la réhabilitation. Ainsi, faute d'espace, les salles communes, prévues d'abord pour servir de lieux de travail durant la journée, sont occupées nuit et jour par des prisonniers et les criminels les plus dangereux sont confinés à leur cellule<sup>47</sup>. Pour désengorger la prison, on transforme en 1826, dans l'angle nord-ouest de la cour arrière, le moulin à pédale encore inachevé et devant servir à la réhabilitation des prisonniers en une prison pour les femmes. Mais cela est insuffisant. En 1832, les juges des tribunaux criminels demandent sans succès au gouverneur Aylmer de faire construire à Québec une nouvelle prison où seraient logés les militaires et les matelots déserteurs. En 1838, le rapport des inspecteurs de prison rapporte que les détenus de la prison surpeuplée de Québec se livrent à de nombreux actes de vandalisme, ce qui ajoute au vieillissement accéléré de l'édifice.

1853 En 1853, le docteur Wolfred Nelson, lui-même «inspecteur du pénitencier provincial», écrit : «La construction de la prison est défectueuse en tout et partout; rien n'a jamais été essayé pour produire la ventilation, et il n'y a point de cellules étroites pour la réclusion particulière. Il n'y a que deux grandes cellules sans lumière dans chaque quartier, dans lesquelles ni l'air ni la lumière ne sauraient pénétrer; tout l'établissement se trouve ainsi partagé en parties distinctes, chacune capable de renfermer un grand nombre de personnes, et c'est là qu'on accumule les prisonniers les uns sur les autres, les cellules noires

<sup>45</sup>. Réal Brisson, *L'organisation sociale à Place-Royale (1820-1860)*, Québec, Les Publications du Québec, 1990, p. 134.

<sup>46</sup>. Cité par Brisson, *op. cit.*, p. 134.

<sup>47</sup>. Bouchard, Frigon, Lafond et ass., *op. cit.*, p. 25.

leur servant de dortoirs. Les cours sont absolument trop petites et les limites font face à quatre rues, en avant en arrière et sur les côtés. Les détenus de la prison peuvent ainsi converser avec les personnes du dehors, hisser à travers les barreaux des bouteilles de *rhum* et donner des couvertes (*blankets*) en retour; et ceci malgré qu'il y ait une petite garde militaire; car il faudrait un poste composé d'un grand nombre d'hommes pour qu'il fût possible de placer des sentinelles à chaque angle de l'enceinte. Mais cette simple garde toute insuffisante qu'elle soit doit cesser bientôt; car dans le cours de mon inspection les autorités militaires signifièrent au shérif qu'il eût à se procurer d'autres sentinelles, la garde militaire fournie par elles étant sur le point d'être retirée<sup>48</sup>.

Toujours en 1853, pour toutes les raisons évoquées plus haut, pour isoler aussi les détenus qui, en plein centre de la ville, «voient et entendent tout ce qui se passe et peuvent avoir des communications avec leurs amis et leurs associés dans la carrière vicieuse qu'ils ont adoptée», le shérif, le médecin de la prison, le docteur Joseph Morrin, et le géôlier James McLaren croient qu'il est urgent maintenant de construire une nouvelle prison «loin du centre de la cité». Et le docteur Morrin profite de la visite de l'inspecteur Nelson pour l'amener se balader sur les Plaines d'Abraham. «Dans le cours de son inspection à Québec, écrit Nelson au sujet de lui-même, l'inspecteur profita de l'invitation polie que lui fit le Dr. Morrin de le conduire sur *«les plaines»*; où le Dr. lui indiqua un terrain tout à fait convenable à l'érection d'une prison; car, quoique cet endroit se trouve près de la cité, il est éloigné du bruit et à l'abri du contact des personnes déréglées, situé aussi assez près pour toute éventualité, et de plus dans la localité la plus salubre imaginable. Ce monsieur, ainsi que le maire de Québec informèrent l'inspecteur que la cité possédait un terrain en cet endroit là même où l'on doit ériger un réservoir pour l'aqueduc, et qu'il resterait un espace suffisant pour la construction de différents édifices publics, comme prison, hôpitaux, etc., etc., et ils semblèrent aussi être d'avis que la cité en viendrait facilement à un échange à composition plus que raisonnable<sup>49</sup>». Les vœux de Morrin seront exaucés durant les années 1860 avec la construction de la prison des Plaines d'Abraham.

1861 Entre temps, la situation semble s'envenimer. En 1861, l'inspecteur des prisons semble même découragé. «L'inspection est inutile dans une prison comme la prison actuelle de Québec, note-t-il, qui n'est rien autre chose qu'un cloaque et une école de vices<sup>50</sup>». En 1863, il écrit : «En ajoutant aux moyens de donner de l'eau aux égouts, on a réussi à rendre moins insalubre le logement des gardes de la prison, et à force de propreté, on arrive à rendre passables les logements où les prisonniers sont entassés au point de coucher deux et trois par cellule<sup>51</sup>». Dans son rapport de 1865, on lit : «La classification [des détenus] s'y trouve impossible,

<sup>48</sup>. [Wolfred Nelson], *op. cit.*, p. 31.

<sup>49</sup>. [Wolfred Nelson], *op. cit.*, p. 32.

<sup>50</sup>. «Prison de Québec», *Journal de l'Assemblée législative*, 1861.

<sup>51</sup>. «Prison de Québec», *Journal de l'Assemblée législative*, 1863.



vu ses vices de construction. Les latrines étaient la cause d'une odeur insupportable.» Mais bientôt sera résolu le problème. «On a construit une nouvelle prison dans le voisinage de la ville, jubile l'inspecteur, qui permettra de donner aux prisonniers une plus grande diversité d'emplois qu'aujourd'hui. Le plan qui est l'œuvre d'études longues et patientes de l'ex-président du Bureau, M. le Dr. Taché, destine cet édifice à devenir dans un avenir prochain une prison centrale... et servira sans aucun doute de modèle aux autres constructions du même genre qui s'élève en Canada<sup>52</sup>».

Qui trouve-t-on à la prison de la rue Saint-Stanislas? Si l'on prend pour exemple l'année 1851, on y voit défiler 1 100 «détenus», soit 738 hommes et 293 femmes, accompagnés de 63 garçons et six filles<sup>53</sup>. La moitié des détenus, soit 562, viennent d'Irlande, 222 du Canada, 156 d'Angleterre, 63 d'Écosse et 107 de «pays étrangers». Outre les militaires qui les gardent, ils vivent avec un surintendant de la prison, un géolier, deux «guichetiers», une matrone et un médecin. Neuf cent vingt-huit d'entre eux sont coupables de simples délits, 160 de «félonies» et 12 d'être débiteurs. Les débiteurs, les détenus pour dettes, sont les privilégiés de la prison. «Ils ont l'usage exclusif de leur bloc cellulaire, de leur cour et de leurs latrines. De même ils ont droit à l'usage d'alcool avec cependant un certain contrôle...<sup>54</sup>».

Les détenus de la rue Saint-Stanislas mangent dans de la vaisselle de céramique<sup>55</sup>. Les restes osseux montrent qu'on consomme, par ordre d'importance, du bœuf, du mouton, du porc et probablement du cheval, du poulet, de l'oie, du dindon et de la tourte, de même que de la morue<sup>56</sup>. Il faut noter que la classe des poissons est faiblement représentée dans tous les lots étudiés de ce site. On boit du thé, de l'eau minérale, du vin et même du gin et de la bière, car plusieurs bouteilles de gin et de bière ont été identifiées lors des fouilles archéologiques. Il faut se rappeler cependant que le gin, comme le whisky, le vin, le rhum et la bière, était utilisé au cours du XIX<sup>e</sup> siècle au mélange des potions médicinales<sup>57</sup>. Toutefois, pour «les nombreux cas de *delirium tremens* et de commencement d'aliénation résultant de l'abus de boissons

<sup>52</sup>. «Prison de Québec», *Journal de l'Assemblée législative*, 1865. L'odeur insupportable dégagée par les latrines viendrait de l'absence de syphon dans ces cabinets, une amélioration technique qui fera son apparition au début des années 1870. Voir Daniel Simoneau, *op. cit.*, p. 29.

<sup>53</sup>. Wolfred Nelson, *op. cit.*, p. 54 1/2. Nelson ajoute : «À Québec, 200 prisonniers au moins sont conduits en prison durant l'année par la police, sans warrant, et reçoivent, si c'est le soir, la ration de pain pour la journée, et le lendemain matin la ration ordinaire pour la journée. Ces individus sont fréquemment acquittés par le magistrat siégeant, et ainsi ne paraissent jamais sur la liste annuelle des prisonniers...»

<sup>54</sup>. Dominique Lalande, «Deuxième partie : analyse de la collection archéologique», dans Ville de Québec, Service de l'urbanisme, *Recherches archéologiques sur le site du Morrin College/Ancienne prison de Québec*, Québec, 1995, p. 9. Rapport manuscrit déposé.

<sup>55</sup>. *Ibid.*, p. 23-26.

<sup>56</sup>. L'Ostéothèque de Montréal inc., «Analyses zooarchéologiques des vestiges provenant du site du Morrin College/Ancienne prison de Québec», dans Ville de Québec, Service de l'urbanisme, *Recherches archéologiques sur le site du Morrin College/Ancienne prison de Québec*, Québec, 1995, p. 1-15. Rapport manuscrit déposé.

<sup>57</sup>. Dominique Lalande, *op. cit.*, p. 28s.

spiritueuses», le médecin de la prison évite d'administrer au patient «de l'opium, de l'eau-de-vie et d'autres stimulants et narcotiques puissants pour lui procurer du repos»<sup>58</sup>. Le docteur Morrin donne plutôt «autant de thé, de lait et d'eau, et de lait pur qu'il [le détenu] en désire». «L'ivrogne apprend ainsi, écrit Wolfred Nelson, que le désordre produit par la boisson peut se guérir autrement que par un nouveau recours à la bouteille...» Ceci dit, la présence dans la collection archéologique de plusieurs bouteilles, flacons et fioles à médication tend à montrer que l'usage des médicaments est répandu à l'intérieur de la prison<sup>59</sup>.

Pour passer le temps, il ne semble guère y avoir d'autre loisir à l'intérieur de la prison que de fumer la pipe et, manifestement, l'activité est populaire, car de nombreuses pipes ont été retrouvées<sup>60</sup>. Par ailleurs, les jeux sont très peu représentés dans la collection archéologique; il n'y a que trois billes à jouer en terre cuite non vernissée. Les autorités pénitentiaires ne distribuent pas de jeux de cartes aux détenus comme il y a un siècle à la redoute Royale. Les règlements de la prison datés du 20 avril 1829 stipulent à l'article 5 : «No gaming shall be permitted among the prisoners and the Goaler shall seize and destroy all dice, cards or other instruments of gaming<sup>61</sup>». «La lecture et les passe-temps ne sont pas permis, écrit l'historien David-Thiery Ruddel. Les prisonniers restent le plus souvent dans leurs cellules, certains tuant le temps en gravant des graffiti sur les murs. Les organismes publics, comme les diverses confessions religieuses, leur accordent peu d'attention. Tels leurs homologues britanniques, les détenus du Bas-Canada sont probablement considérés comme des «espèces de païens»<sup>62</sup>».

Les deux prisonniers les plus célèbres écroués rue Saint-Stanislas sont sans doute l'avocat et écrivain Philippe-Joseph Aubert de Gaspé et l'escroc William Chambers. Auteur, plus tard, du roman *Les Anciens Canadiens*, de Gaspé est trouvé coupable d'une importante défalcation et mis en prison le 29 mai 1838. Il n'en ressort qu'au début d'octobre 1841<sup>63</sup>. Quant à Charles Chambers, il terrorise, en compagnie de sa bande, la région de Québec de 1832 à 1835 par des cambriolages, des vols sacrilèges et des assassinats. Avant d'être déportés en Nouvelles Galles du Sud, les 13 criminels de la "bande de Chambers" sont gardés rue Saint-Stanislas<sup>64</sup>. Les journalistes Ludger Duvernay et Étienne Parent y furent aussi emprisonnés lors des troubles de 1837-1838<sup>65</sup>.

<sup>58</sup>. [Wolfred Nelson], *op. cit.*, p. 30.

<sup>59</sup>. Dominique Lalande, *op. cit.*, p. 31.

<sup>60</sup>. *Ibid.*, p. 29.

<sup>61</sup>. Fonds Colonial Office, vol. 264, p. 89-93; ANQ-Q, bobine 4M00-2919A.

<sup>62</sup>. David-Thiery Ruddel, *Québec, 1765-1832. L'évolution d'une ville coloniale*, Hull, Musée canadien des civilisations, 1991, p. 182.

<sup>63</sup>. Luc Lacourcière, «Aubert de Gaspé, Philippe-Joseph», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. X (1871-1880), Québec, Presses de l'Université Laval, 1972, p. 20.

<sup>64</sup>. Pierre-Georges Roy, «La bande de Chambers», *Cahiers des Dix*, vol. 3 (1938), p. 105s.

<sup>65</sup>. Jean-Marie Lebel, «La Literary and Historical Society of Quebec», *Cap-aux-Diamants*, vol. 4, n° 3 (automne 1988), p. 60.

Par ailleurs, de 1814 à 1867, on enregistre 14 cas de pendaison à la prison de la rue Saint-Stanislas<sup>66</sup>. À chaque fois, l'événement est public, car les autorités veulent inculquer à leurs commettants la crainte et le respect de la loi. «La pendaison doit servir d'exemple durable de l'autorité de l'État et de son pouvoir de châtier<sup>67</sup>». Mais, le 19 février 1844, 138 citoyens de Québec adressent une requête au conseil municipal lui demandant de prendre les mesures nécessaires pour faire enlever la galerie de fer donnant sur la rue Saint-Stanislas et servant d'échafaud. Pour eux, c'est là «un objet répugnant aux sentiments de l'humanité, d'horreur au voisinage, aux passants et notamment aux étrangers qui visitent cette ville<sup>68</sup>». La démarche de ces citoyens demeure vaine.

### Joseph Morrin et le Morrin College - 1868 à 1904

Joseph Morrin est né le 19 octobre 1794 dans le comté de Dumfries, en Écosse. Il débarque à Québec avec ses parents à l'âge de quatre ans. Vers 1809, il entre en apprentissage chez le chirurgien James Cockburn, un des rares pharmaciens de Québec, à l'époque. Rapidement, le jeune Morrin s'initie à la préparation des médicaments, se familiarise avec les pansements et seconde le chirurgien durant les opérations. Devant la pénurie de médecins militaires à Québec, les autorités militaires lui demandent, malgré sa jeunesse, d'accompagner les invalides de la guerre de 1812 à destination de Portsmouth, en Angleterre. Là-bas, il suit des cours au London Hospital et à Edimbourg, mais, faute de compléter le programme d'études et la période d'internat requise, il subit un échec aux examens du Royal College of Surgeons.

De retour au pays en 1814, il travaille d'abord comme aide-chirurgien de marine sur les Grands Lacs, puis regagne Québec. Admis à la pratique de la médecine le 15 juillet 1815, le docteur Morrin ouvre, en 1818 ou 1819, son propre bureau dans la basse-ville et fonde un hôpital pour les marins. Bientôt, comme sa clientèle augmente considérablement, il s'associe avec John Musson, le doyen des chimistes et pharmaciens du Bas-Canada, et s'établit dans la haute-ville.

Grâce à son talent et à son intérêt pour le bien-être de ses concitoyens, il devient un membre éminent du corps médical de la région de Québec. Il travaille durant de longues années à l'Hôtel-Dieu, occupe le poste de médecin de la prison, participe à la fondation de l'hôpital de la Marine, érigé pour combattre les effets des épidémies, devient le premier président de la Société médicale de Québec, fonde avec d'autres l'asile de Beauport en 1845 et participe au mouvement lancé par certains médecins progressistes qui réclament la

<sup>66</sup> David-Thiery Ruddel, *op. cit.*, p. 183. Joseph Trudelle, dans le tome II de son ouvrage *Les jubilé et les églises et chapelles de la ville et de la banlieue de Québec, 1608-1901*, paru à Québec en 1904, avance plutôt le chiffre de 12. Un document manuscrit de l'archiviste René Vincent, intitulé *Prison, collège, bibliothèque* et conservé dans le fonds René-Vincent aux Archives de la Ville de Québec, parle de 16 exécutions capitales.

<sup>67</sup> David-Thiery Ruddel, *op. cit.*, p. 183.

<sup>68</sup> René Vincent, *op. cit.*, p. 3.

création d'un collège de médecins et de chirurgiens. De fait, ce collège est créé en 1847. Le nom de Morrin apparaît aussi sur la liste des fondateurs de l'école de médecine de Québec, qui ouvre en 1848 et s'intégrera en 1852 à la faculté de médecine de l'Université Laval.

Joseph Morrin participe aussi à la vie municipale. Juge de paix de 1836 à 1840, il est échevin du quartier du Palais de 1840 à 1842, puis de 1850 à 1854, avant d'être choisi maire par les membres du conseil, en février 1855, pour un mandat d'un an. Il occupe à nouveau ce poste de 1857 à 1858. Sous Morrin, la ville de Québec réorganise ses services de police et améliore l'éclairage des rues et la plupart de ses services administratifs.

Joseph Morrin épouse en premières noces Catherine Evans, qui lui donne six enfants, et en secondes noces Maria Orkney. Il décède à Québec le 24 août 1861<sup>69</sup>.

1860 À l'été de 1860, pour témoigner de son estime pour la ville de Québec et marquer son attachement à l'Église presbytérienne, «dans laquelle il a été élevé et à laquelle il a toujours appartenu», le docteur Joseph Morrin entend faire don d'une certaine somme d'argent pour l'ouverture d'une institution de haut savoir à l'intention des jeunes anglophones de la ville de Québec<sup>70</sup>. Le 26 septembre, Morrin lui-même, le révérend John Cook, William Stewart Smith et James Dean se réunissent chez les notaires Bignell et Prevost pour élaborer la demande d'incorporation du futur Morrin College. La somme d'argent donnée par Morrin est évaluée à 42 591,05 \$ et provient de la vente de la part qu'il détenait depuis 1845 dans l'asile de Beauport<sup>71</sup>.

1861 Les parlementaires adoptent la loi incorporant le Morrin College à la session de 1861 et, le 6 août, on met en place la pierre angulaire du nouveau Masonic Hall, là où se donnera l'enseignement. Toutefois, le 16 octobre 1861, la corporation du Morrin College achète, pour la somme de 12 000 \$, la prison de la rue Saint-Stanislas en vue d'y installer le collège. Le contrat prévoit, cependant, que le nouvel acheteur ne pourra être pleinement propriétaire de l'édifice que le jour où l'on procédera au déménagement des détenus dans une nouvelle prison sur les Plaines d'Abraham<sup>72</sup>.

1862 Le collège ouvre officiellement ses portes le 6 novembre 1862. Au début, il n'y a que deux professeurs qui donnent neuf heures de cours par semaine, des cours de religion et de philosophie. On prépare les jeunes hommes en particulier au ministère presbytérien et à la carrière d'avocat. Le 22 avril 1864, le principal du

<sup>69</sup> Les détails sur la vie de Joseph Morrin viennent pour la plupart de l'article de Charles-Marie Boissonnault, "Morris, Joseph", *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. IX (1861-1870), Québec, Presses de l'Université Laval, 1977, p. 631s.

<sup>70</sup> Laura Isobel Bancroft, *Morrin College: an Historical and Sociological Study*, Québec, Université Laval, 1950, p. 4.

<sup>71</sup> *Ibid.*

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 9.

collège, le révérend John Cook, et le professeur de philosophie classique et de morale, Edwin Hatch, font une demande d'affiliation à l'Université McGill, demande qui leur est accordée le 18 janvier 1865<sup>73</sup>.

1866 En 1866, voilà que graduent les cinq premiers étudiants. L'année suivante, la corporation du Morrin College peut enfin prendre possession de la «vieille prison» de la rue Saint-Stanislas. Celle-ci mandate alors l'architecte Joseph-Ferdinand Peachy pour la confection des plans et devis de transformation de l'édifice en maison d'enseignement. Pour réaliser les travaux prévus par Peachy, elle engage, au coût de 13 500 \$, l'entrepreneur en construction Simon Peters<sup>74</sup>.

Selon le rapport de conservation de la firme Bouchard, Frigon, Lafond et associés, les travaux sont importants. On démolit les blocs de latrines et les fosses sont remplies des matériaux de démolition. On enlève toutes les cellules des étages situées au-dessus du rez-de-chaussée ainsi que les planchers, les murs et les plafonds de ces niveaux. On obstrue des ouvertures, alors que d'autres sont agrandies. À l'extérieur, sur la façade et le corps d'avancée central, on allonge vers le bas les pilastres en pierre de taille. On construit avec une pierre calcaire taillée un couronnement au-dessus de la porte principale en plaçant un fronton en lieu et place de la pierre d'inscription posée en 1809 et de l'ouverture qui donnait jadis sur la potence publique. On agrandit la majorité des ouvertures vers le bas en ajoutant des jambages de pierre taillés comme ceux existants. Toute la partie basse de l'édifice est recouverte d'un crépi tiré au fer de façon à imiter la pierre de taille, comme d'ailleurs le crépi refait dans la partie supérieure. On souhaite ainsi harmoniser les revêtements de l'ensemble de l'édifice et atténuer son caractère d'austérité. Dans l'élévation sur la cour, on obstrue les anciennes ouvertures donnant sur les blocs de latrines et, afin de permettre l'installation de grandes baies de fenêtre, on met en place des jambages et des linteaux de pierre taillés sur le modèle des anciens. On retire les grilles de fer des ouvertures et on installe des fenêtres doubles à guillotine avec «guichet à l'américaine». La porte d'entrée principale faite de bois reçoit un traitement «en imitation de chêne». «Elle est cintrée et son imposte également cintrée est munie d'un grillage en fonte<sup>75</sup>».

À l'intérieur, dans chacune des ailes, on aménage de grandes salles ouvertes sur deux niveaux, des salles entourées de galeries reposant sur des colonnes de fonte. Pour dégager le plafond de ces salles, il faut même sectionner le plancher du grenier recouvert d'un dallage de grès et une partie de la charpente. «De nouveaux planchers de madriers reposent sur les anciens.» On change les boiseries, les moulures et les plinthes. Le long de l'escalier central, on ajoute une rampe en merisier avec des balustres en pin. On pose

<sup>73</sup>. *Ibid.*, p. 13s.

<sup>74</sup>. *Ibid.*, p. 17.

<sup>75</sup>. Bouchard, Frigon, Lafond et ass., *op. cit.*, p. 27.

un enduit en «blanc de chaux» sur les anciennes surfaces, préalablement grattées, et on étend sur les murs et les plafonds des nouvelles pièces des enduits de chaux, de plâtre et de sable. «Toutes les boiseries reçoivent trois couches de peinture «à l'huile et térébenthine», qu'elles soient à l'extérieur ou à l'intérieur<sup>76</sup>». Notons que le rez-de-chaussée, et principalement les cachots de l'aile nord, subissent peu de modifications au cours de ces travaux. Et peut-être est-ce au moment de toutes ces transformations qu'on aménage un logement au rez-de-chaussée de l'aile sud<sup>77</sup>.

1868 En juin 1868, la corporation du Morrin College prend possession de son nouvel immeuble. Bien que l'enseignement religieux soit la principale activité du collège<sup>78</sup>, on offrira quatre années de cours menant au baccalauréat ès arts. Voici d'ailleurs les matières au programme<sup>79</sup>:

|                       |  |
|-----------------------|--|
| 1 <sup>re</sup> année | Grec, latin, mathématiques, littérature et grammaire anglaises, chimie, français, allemand et hébreu.                                    |
| 2 <sup>e</sup> année  | Grec, latin, mathématiques, histoire européenne, logique et psychologie, français, allemand et hébreu.                                   |
| 3 <sup>e</sup> année  | Grec, latin, mathématiques, philosophie de la nature, morale, optique et astronomie, littérature anglaise, français, allemand et hébreu. |
| 4 <sup>e</sup> année  | Grec, latin, philosophie de la nature, physique, optique et astronomie, rhétorique, français, allemand et hébreu.                        |

Au moment du déménagement du Masonic Hall au nouvel immeuble de la rue Saint-Stanislas, l'ancienne prison des femmes et la maison des geôliers sont déjà transformées en résidences et occupées par certains professeurs. Plus tard, en 1886, selon les plans de l'architecte Harry Stavelly, on construira une nouvelle habitation qui viendra réunir ces deux résidences<sup>80</sup>. Dans la cour, on a mis en place une allée qui, de la porte d'entrée à la cour elle-même, forme «un anneau oval qui délimite des aires paysagées au centre et en pourtour». «L'îlot central n'occupera, semble-t-il, guère plus que la moitié sud de la cour laissant la partie nord entièrement recouverte du cailloutis caractéristique de l'aire de circulation... Cet aménagement, dans sa formule, perdurera jusqu'à nos jours, plus précisément jusqu'au début des travaux de restauration de

<sup>76</sup>. *Ibid.*, p. 28.

<sup>77</sup>. *Ibid.*

<sup>78</sup>. *Ibid.*

<sup>79</sup>. La liste des matières qui suivent est extraite d'un prospectus du Morrin College non daté, mais qui remonterait selon l'archiviste Sylviane Dubois à 1895. Ce document est conservé aux archives de la Literary and Historical Society.

<sup>80</sup>. Bouchard, Frigon, Lafond et ass., *op. cit.*, p. 28.

l'édifice<sup>81</sup>. Pour la période d'occupation des lieux par le Morrin College, les fouilles archéologiques menées dans la partie est de la cour n'ont conduit qu'à une meilleure connaissance des aménagements paysagés à la suite des transformations des lieux. «Ceux-ci sont apparus très semblables à ce qui existait encore au moment d'entreprendre nos travaux», écrit l'archéologue Daniel Simoneau<sup>82</sup>.

Par ailleurs, dès l'ouverture de l'édifice en juin 1868, la Litterary and Historical Society of Quebec, une société fondée le 6 janvier 1824 pour promouvoir la collecte et la conservation des documents liés à l'histoire ancienne du Canada, aménage dans une des grandes salles ouvertes, y disposant sa bibliothèque<sup>83</sup>. La St. Andrew's Society of Quebec, elle, une société philanthropique fondée en 1835 pour aider les immigrants écossais, en particulier ceux qui s'établissent dans les Cantons de l'Est, tient ses rencontres au Morrin College à compter de 1868. Joseph Morrin, un des membres fondateurs, avait présidé et soutenu cette société durant une trentaine d'années<sup>84</sup>.

Quoi qu'il en soit, sauf la grande salle ouverte occupée par la Litterary and Historical Society, toutes les autres pièces de l'édifice sont réservées à l'enseignement. Le collège, qui demeure affilié à l'Université McGill jusqu'en 1900, ferme ses portes en 1904, mais la corporation demeure propriétaire de l'immeuble.

#### **La Litterary and Historical Society of Quebec**

Fondée en 1824 par Lord Dalhousie, gouverneur général de l'Amérique du Nord britannique, la Litterary and Historical Society of Quebec obtient une charte royale sept ans plus tard, soit en 1831. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, la société est très active en publiant ses *Transactions*. Elle amasse aussi des documents relatifs à l'histoire du Canada qu'elle publie à compter de 1838 dans une collection appelée «Special Series». Elle fait l'acquisition de manuscrits et de livres qui formeront la base d'une importante bibliothèque. Elle organise également des conférences publiques sur des sujets scientifiques ou populaires.

Le premier défi de la Société survient en 1841 avec l'application de l'Acte d'Union. À partir de ce moment, le déménagement du siège du gouvernement amène un déclin dramatique du nombre de membres de la société, car plusieurs d'entre eux étaient des fonctionnaires ou des élus du peuple. En 1854, la Société vit un premier incendie qui cause des pertes à sa bibliothèque et à son musée. Mais, en quelques années, on arrive à rebâtir les collections. Toutefois, en 1862, voici que le feu éclate à nouveau et détruit complètement

<sup>81</sup> Daniel Simoneau, *op. cit.*, p. 66.

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 1s. du résumé de l'étude.

<sup>83</sup> Il s'agit aujourd'hui de «la plus ancienne société historique et littéraire de l'empire britannique (La Grande-Bretagne exclue)». Voir C.-M. Boissonnault, «Morrin, Joseph», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. IX (1861-1870), Québec, Presses de l'Université Laval, 1977, p. 632.

<sup>84</sup> *Ibid.*

le musée et les trois quarts de la bibliothèque. Durant les années 1870, grâce au soutien du public, on reconstitue la bibliothèque.

La publication des *Transactions* de la Litterary and Historical Society of Quebec cesse en 1924 au moment où la société est moins active sur le plan scientifique. Toutefois, son importante bibliothèque de plus de 30 000 volumes demeure ouverte au public. En 1987, l'intérêt pour préserver et promouvoir l'héritage de la communauté anglophone à Québec conduit à la création d'un centre d'archives à la Litterary and Historical Society.

Jusqu'à aujourd'hui, la Litterary and Historical Society a continué d'y tenir sa riche bibliothèque dans l'aile nord. «La salle de lecture de la société est demeurée telle qu'elle était au XIX<sup>e</sup> siècle et n'a rien perdu de son cachet historique. Un étroit escalier en colimaçon mène à la galerie et aux rayons des livres qui dominant la salle. Celle-ci abrite plusieurs éléments d'intérêt<sup>85</sup>». De plus, sans peut-être occuper en permanence des locaux de l'édifice, divers groupes y ont tenu régulièrement leurs rencontres, tels la St. Andrew's Society, la Quebec Society for the Prevention of Cruelty to Animals et l'Imperial Order Daughters of Empire. Il est probable aussi que le sacristain de l'église St. Andrew ait occupé le logement aménagé au rez-de-chaussée de l'édifice<sup>86</sup>.

Il est à noter que l'immeuble fut classé bien culturel par le gouvernement du Québec en 1981 en raison de son intérêt historique et architectural, reconnu d'importance historique nationale en 1984 par le fédéral et que le bâtiment principal fut acquis par la Ville de Québec en 1989, afin d'en assurer la conservation, la mise en valeur et la restauration. Depuis 1992, grâce à la participation financière des trois paliers de gouvernement, un vaste projet de restauration a été entrepris. Les phases I et II, qui consistaient surtout en des travaux portant sur l'extérieur du bâtiment, sont maintenant terminées et la phase III, touchant la restauration de l'intérieur, sera réalisée au cours des prochains mois.

<sup>85</sup> Jean-Marie Lebel, *op. cit.*

<sup>86</sup> Bouchard, Frigon, Lafond et ass., *op. cit.*, p. 29.

## AUTRES INFORMATIONS HISTORIQUES

### Joseph Morrin

---

Au XIX<sup>e</sup> siècle, Joseph Morrin est l'un des citoyens les plus dynamiques de Québec. Arrivé d'Écosse avec ses parents en 1799, à l'âge de quatre ans, il ouvre, en 1818 ou 1819, un bureau médecin dans la basse-ville et fonde un hôpital pour marins. Plein de talent, avec la folle envie de travailler au bien-être de ses concitoyens, il ne cesse de s'impliquer. Il travaille comme médecin à l'Hôtel-Dieu et à la prison commune, participe à la fondation de l'hôpital de la Marine, érigé pour combattre les effets des épidémies, devient le premier président de la Société médicale de Québec, fonde avec d'autres l'asile de Beauport en 1845 et participe au mouvement lancé par certains médecins progressistes qui réclament la création d'un collège de médecins et chirurgiens. De fait, ce collège est créé en 1847. Avec d'autres, Morrin fonde aussi l'école de médecine de Québec, qui ouvre en 1848 et s'intègre en 1852 à la faculté de médecine de l'Université Laval.

Joseph Morrin fait plus encore. De 1836 à 1840, alors que la charte municipale de Québec est suspendue par le gouvernement du Bas-Canada et que la ville doit à nouveau être dirigée par des juges de paix, il est l'un d'entre eux. Puis, il siège au nouveau conseil de ville à titre d'échevin du quartier du Palais de 1840 à 1842 et de 1850 à 1854. En 1855, les membres du conseil de ville le nomment à la mairie pour un mandat d'un an. En 1857, cet homme, dévoué comme toujours à sa communauté et fort populaire, devient le premier maire élu par la population de Québec, francophone et anglophone, sans même avoir eu d'opposition.

À l'été de 1860, pour témoigner de son estime pour la ville de Québec et marquer son attachement à l'Église presbytérienne, «dans laquelle il a été élevé et à laquelle il a toujours appartenu», il fait don d'une somme d'argent pour l'ouverture d'une institution de haut savoir à l'intention des jeunes anglophones de la ville de Québec. Ainsi naît le Morrin College.

## Liste de diplômés du Morrin College

---

Notez que les noms qui suivent sont extraits de l'appendice D de la thèse de Laura Isobel Bancroft sur le Morrin College, appendice qui a pour titre «Morrin College B. A. McGill Graduates». Nous les avons écrits tels qu'ils sont libellés dans cet appendice.

|      |   |
|------|---|
| 1866 | Robert Cassels<br>Neil McLean<br>Theo Oliver<br>Henry Scott<br>Ivan Tolkein Wotherspoon             |
| 1867 | John C. McKenzie  |
| 1869 | Archibald Hay Cook<br>John Fraser<br>Henry Russell  |
| 1873 | Hamilton Cassels  |
| 1877 | S. G. Bland   |
| 1880 | Henry Hemming<br>Ed. G. Walker<br>James D. Ferguson   |
| 1881 | Charles Duclos<br>John G. Pritchard   |
| 1883 | Albert J. Brown<br>Norman McLeod<br>John T. Ross<br>John Mackie                                     |
| 1885 | Henry Campbell<br>John Ferguson<br>W. A. Home<br>Nathaniel Rolph<br>Herbert Silver<br>Henry Walters |

|      |   |
|------|---|
| 1887 | A. A. Laurie<br>Edmund S. Rivard  |
| 1889 | J. M. Whitelaw<br>Geo. H. Smith<br>Adam Robertson<br>Euphemia McLeod <sup>87</sup><br>Edith Sloan |
| 1890 | Charles Brodie<br>Hugh Craig<br>Charles T. DesBrisay<br>Duncan Anderson                           |
| 1891 | Lucinda Brown   |
| 1892 | Neil Livingstone<br>John Ulric Ranner   |
| 1893 | Edward Jos. C. Chambers<br>Ethel L. Gale<br>Margaret Macadam                                      |
| 1894 | Margaret Etherl Fraser  |
| 1899 | Emma Jackson<br>Frederick Seifert   |

<sup>87</sup> Depuis 1886, le Morrin College est ouvert aussi aux filles.

### La Literary and Historical Society of Quebec

Fondée en 1824 par Lord Dalhousie, gouverneur général de l'Amérique du Nord britannique, la Literary and Historical Society of Quebec obtient une charte royale sept ans plus tard, soit en 1831. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, la société est très active en publiant ses Transactions. Elle amasse aussi des documents relatifs à l'histoire du Canada qu'elle publie à compter de 1838 dans une collection appelée «Special Series». Elle fait l'acquisition de manuscrits et de livres qui formeront la base d'une importante bibliothèque. Elle organise également des conférences publiques sur des sujets scientifiques ou populaires.

Le premier défi de la société survient en 1841 avec l'application de l'Acte d'Union. À partir de ce moment, le déménagement du siège du gouvernement amène un déclin dramatique du nombre de membres de la société, car plusieurs d'entre eux étaient des fonctionnaires ou des élus du peuple. En 1854, la société vit un premier incendie qui cause des pertes à sa bibliothèque et à son musée. Mais, en quelques années, on arrive à rebâtir les collections. Toutefois, en 1862, voici que le feu éclate à nouveau et détruit complètement le musée et les trois quarts de la bibliothèque. Durant les années 1870, grâce au soutien du public, on reconstitue la bibliothèque.

La publication des Transactions de la Literary and Historical Society of Quebec cesse en 1924 au moment où la Société est moins active sur le plan scientifique. Toutefois, son importante bibliothèque de plus de 30 000 volumes demeure ouverte au public. En 1987, l'intérêt pour préserver et promouvoir l'héritage de la communauté anglophone à Québec conduit à la création d'un centre d'archives à la Literary and Historical Society of Quebec.

## L'horticulture au XIX<sup>e</sup> siècle

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'horticulture européenne poursuit dans le monde entier le cours de ses conquêtes pacifiques. Des botanistes moissonnent pour elle sous toutes les latitudes; ils vont recueillir, tantôt dans les expositions abritées des pays froids, tantôt à flanc de montagne dans les pays chauds, tous les végétaux dont l'acclimatation semble possible sous les climats tempérés.

Des sociétés d'horticulture voient le jour. La première est celle de Londres en 1804, suivie bientôt de la Société d'horticulture royale de Grande-Bretagne. Les membres de ces nouvelles sociétés paient une cotisation qui sert à organiser des expositions de plants, de fleurs, de légumes et de fruits, à publier des périodiques horticoles et, parfois, à financer de nouvelles expéditions à l'étranger. Ces jardiniers, qui se réunissent de temps à autre, mènent aussi des expériences avec de nouvelles espèces rapportées de l'étranger; ils cherchent à savoir lesquelles poussent le mieux dans certaines conditions plutôt que dans d'autres. Dans les plates-bandes, les rocailles, les serres. Ils croient non sans raison qu'ils participent à un vaste effort pour mieux connaître la flore de la Planète. Des compagnies mettent au point les premiers engrais chimiques, les pesticides et les outils voulus pour bien préparer le terrain, surveiller la croissance de la plante et récolter des fruits juste à point. La tondeuse à gazon est inventée en 1830 par Edwin Beard Budding. Au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle en Occident, ce sont les Anglais qui montrent le chemin dans le domaine du jardinage.

Ici, au Bas-Canada, ce sont précisément les Anglais et les Écossais les premiers qui sont fous pour l'horticulture en général. Sans vouloir tous les nommer, à Québec, on retrouve en particulier William Sheppard, Michael Henry Perceval, Henry Atkinson, John Gilmour, Thomas Beckett, Richard Read Dobell, James Macpherson LeMoine, Evan John Price, William Rhodes. Des citoyens indépendants de fortune, qui possèdent une villa, souvent des serres et des volières et se livrent à des expériences horticoles. Dans leurs serres, poussent les fruits les plus exotiques du monde. Leurs jardiniers s'appellent Thomas Brown, Tim Gilbride, George McMillan, N. Meyer, William Penney. Ils fondent la Société d'horticulture de Québec et, à travers ses Transactions, la Literary and Historical Society of Quebec se fait l'écho de leurs expériences horticoles.

Bientôt, au contact de ces passionnés d'horticulture, les francophones prennent plaisir à leur tour à ces choses de la nature. À compter des années 1850, avec la multiplication des commerçants de graines, avec l'ouverture de pépinières et l'arrivée du chemin de fer pour favoriser les échanges, l'horticulture «se démocratise», devient accessible à un plus grand nombre. On découvre de nouvelles variétés florales ou arbustives, on plante de nouveaux arbres, on mange même de nouveaux fruits. Et la vie s'en trouve agrémentée d'autant.

## **Un jardinier américain constate en 1889 que l'horticulture fut d'abord anglaise ou écossaise.**

«A few moment ago I took from my library shelf a volume of the old Horticulturist of thirty years ago [1859] for the purpose of comparing horticultural literature then, with the current article. There were some good writers then, men of culture and experience, but the horticultural practice was largely English, the writers mainly English or Scotch gardeners who had not outgrown the methods and plants unsuitable to our climate. The contributions not by foreign bred gardeners, were mainly by gentlemen amateurs of little experience who got their notions from the gardeners... Our horticulture then was mainly English imitation, now it is full of American get-up — crisp, short and fresh.» W. F. Massey, «Horticulture Thirty Years Ago and Now», The American Garden, vol. X (1889), p. 192.

## L'ornithologie au XIX<sup>e</sup> siècle

---

Le XIX<sup>e</sup> siècle est le siècle des inventaires. Des explorateurs partent à la recherche des dernières contrées, encore inconnues. On cherche à décrire les espèces et à les classer. Chez soi, localement, on procède aussi à l'inventaire de la flore et de la faune.

En Amérique du Nord, les Américains sont les premiers à s'intéresser aux oiseaux. De 1807 à 1839, les naturalistes J. J. Vieillot, Alexander Wilson, Jean-Jacques Audubon [on devrait peut-être l'appeler John James, puisqu'il est né de parents français, mais en Louisiane] et Thomas Nuttall publient tour à tour des manuels d'ornithologie qui s'attachent à décrire les espèces et les sous-espèces du continent nord-américain. À l'occasion, on démolit le discours des naturalistes européens du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont Buffon lui-même, qui répétaient à tous vents que les oiseaux du Nouveau Monde étaient en tous points inférieurs à ceux de l'Ancien. Ici, on aime bien ces livres. Les propriétaires de riches villas, par exemple, identifient facilement les oiseaux qu'ils veulent pour leurs volières, les plus beaux chanteurs.

En 1860-1861, James Macpherson LeMoine est le premier Canadien à publier un ouvrage sur les oiseaux du Canada, ouvrage en deux volumes intitulé *Ornithologie du Canada*. Avocat attaché à l'Assemblée législative du Québec et membre en vue de la Literary and Historical Society of Quebec, LeMoine est un grand bourgeois de Québec qui aime accueillir dans sa villa de Sillery le gratin littéraire et politique. Pour rédiger son ouvrage sur les oiseaux, LeMoine se sert non seulement de ses observations personnelles, à sa volière ou en pleine nature, mais également des ouvrages américains déjà parus, comme ceux de Vieillot, de Wilson et d'Audubon. Trente ans plus tard, LeMoine dira que ce premier ouvrage sur les oiseaux du Canada était l'effort d'un «littérateur» plus que d'un «savant» qui visait à stimuler l'intérêt de ses compatriotes dans un domaine passionnant de l'histoire naturelle.

Ceci dit, tout au fil de son livre, LeMoine ne cesse de nous entretenir des oiseaux qui se gardent bien dans une volière. On y apprend que le Jaseur de Bohême, réduit en captivité, devient fort docile et se baigne régulièrement chaque jour. Le Jaseur des cèdres, lui, devient silencieux. Le Carouge à épaulettes continue d'y aller de tout son répertoire, même en cage. L'Oriole du Nord et le Quiscale bronzé s'y plaisent également. L'Alouette cornue, que les gens appellent ortolan, s'apprivoise facilement et engraisse beaucoup lorsqu'il est gardé en cage. Le Chardonneret jaune vit bien en cage ou dans une volière, pourvu qu'il soit attrapé au printemps avant l'accouplement; sinon, dit LeMoine «ils meurent infailliblement s'ils ont été pris après cette époque». Le Goglu est peut-être l'oiseau de volière ou de cage le plus recherché au Canada; mis en cage, il commence à chanter à la fin de décembre si on le place dans une chambre bien éclairée en face du soleil levant et continue de chanter jusqu'à la fin de juillet. Le Roselin pourpré, mis en cage et exposé dans une chambre bien éclairée, chante de janvier à la fin d'août. Le Bruant à couronne blanche s'accommode bien de la vie de volière et son chant est alors un gazouillement agréable.

On voit qu'avant de rédiger son livre, LeMoine a mené de nombreuses observations pour les amateurs d'oiseaux de volière. Comme il le dit lui-même, n'est-ce pas un bonheur que d'avoir «une jolie collection d'oiseaux chanteurs, et pour ainsi dire libres dans leur captivité».

Par ailleurs, LeMoine termine son ouvrage en conseillant aux véritables amants de la nature la constitution d'un cabinet d'histoire naturelle, un musée chez soi, avec animaux naturalisés. «Ils sauront bientôt, écrit-il, apprécier l'avantage d'un musée pour distinguer les espèces mentionnées dans les livres; c'est ce que nous avons fait nous-mêmes et nous possédons la majeure partie des oiseaux que nous avons décrits.»

Le premier ouvrage scientifique sur les oiseaux d'ici — *Les oiseaux de la Province de Québec* publié en 1906 — est de l'ornithologue de la Côte-du-Sud, Charles-Eusèbe Dionne.



## REPÈRES CHRONOLOGIQUES

|           |   |
|-----------|---|
| 1712      | La population de la Nouvelle-France est de 18 440 habitants.<br>Michel Bégon devient intendant. |
| 1713      | Signature du traité d'Utrecht.  |
| 1718      | Début de la construction de la forteresse de Louisbourg.  |
| 1726      | La population de la Nouvelle-France est de 29 396 habitants.                                    |
| 1729      | Arrivée en Nouvelle-France du commissaire-ordonnateur, puis intendant Gilles Hocquart.          |
| 1737      | Ouverture du chemin du roi de Montréal à Québec.  |
| 1744-1748 | Guerre de Succession d'Autriche.  |
| 1745      | Prise de la forteresse de Louisbourg par les Anglais.   |
| 1748      | Signature du traité d'Aix-la-Chapelle. Retour au statu quo dans les colonies.                   |
| 1754      | La population de la Nouvelle-France est de 55 000 habitants.                                    |
| 1754-1760 | Troisième guerre intercoloniale en Amérique du Nord.  |
| 1756      | Début de la Guerre de Sept Ans en Europe.   |
| 1759      | Reddition de Québec aux mains des Anglais.  |
| 1760      | Capitulation de Montréal.<br>Mise en place du régime militaire au Canada.                       |
| 1763      | Proclamation royale.  |
| 1765      | La population du Canada est de 69 810 habitants.  |
| 1774      | Acte de Québec.   |
| 1784      | La population du Canada est de 113 012 habitants.   |
| 1791      | L'Acte constitutionnel. Le Canada est divisé en deux provinces.                                 |

|           |  |
|-----------|--|
| 1792      | Premières élections.   |
| 1801      | Adoption de l'Institution royale pour la mise sur pied d'un réseau scolaire au Bas-Canada. |
| 1805      | Fondation du journal <u>Quebec Daily Mercury</u> .   |
| 1806      | Fondation du journal <u>Le Canadien</u> .  |
| 1812-1814 | Guerre entre l'Angleterre et les États-Unis.   |
| 1817      | Fondation de la Banque de Montréal.  |
| 1824      | La population du Bas-Canada est de 479 288 habitants.<br>Ouverture du canal Lachine.       |
| 1829      | Fondation de l'Université McGill.  |
| 1831      | La population du Bas-Canada est de 553 134 habitants.                                      |
| 1832      | Grave épidémie de choléra.   |
| 1837-1838 | Troubles politiques dans le Bas et le Haut-Canada.   |
| 1840      | Acte d'Union.  |
| 1841      | Organisation de l'instruction publique. Nomination d'un surintendant.                      |
| 1844      | La population du Bas-Canada est de 697 084 habitants.                                      |
| 1848      | Responsabilité ministérielle.<br>Ministère Baldwin-LaFontaine.                             |
| 1851      | La population du Bas-Canada est de 890 261 habitants.                                      |
| 1852      | Fondation de l'Université Laval.   |
| 1853      | Formation de la Grand Trunk Railway Co.  |
| 1854      | Traité de réciprocité avec les États-Unis.<br>Abolition du régime seigneurial.             |
| 1861      | La population du Bas-Canada est de 1 111 566 habitants.                                    |

- 1864 Conférences de Charlottetown et de Québec.
- 1866 Conférence à Londres.  
Fin du traité de réciprocité avec les États-Unis.
- 1867 Sanction royale de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.
- 1869 Soulèvement des Métis à la Rivière rouge.
- 1871 La population du Québec est de 1 191 516 habitants.
- 1875 Création de la Cour suprême.
- 1876 Ouverture d'une succursale de l'Université Laval à Montréal.
- 1879 Mise en place de la Politique nationale de John A. Macdonald.
- 1880 Formation de la Canadian Pacific Railway Co.
- 1885 Soulèvement des Métis du Nord-Ouest.
- 1886 Inauguration du chemin de fer transcontinental.
- 1887-1891 Honoré Mercier, premier ministre à Québec.
- 1896-1911 Wilfrid Laurier, premier ministre à Ottawa.
- 1899 Participation d'un contingent de volontaires canadiens dans la guerre de l'Angleterre contre les Boers en Afrique du Sud.
- 1900 Fondation du mouvement Desjardins.
- 1901 La population du Québec est de 1 648 898 habitants.
- 1902 Conférence coloniale à Londres.
- 1911 Conférence impériale à Londres.

## BIBLIOGRAPHIE

### Sources

Journal de l'Assemblée législative, 1861, 1862, 1863, 1865, 1866.

Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, 1803, p. 269.

[Anonyme], Journal of a captive. Document manuscrit, qui comprend 144 feuillets doubles, déposé sous forme de microfilm aux Archives nationales du Québec à Québec et dont l'original se trouve à la Library of Congress, Washington, D. C. Il s'agit du journal personnel d'un Anglais emprisonné à Québec avec 300 autres compatriotes anglais et américains de septembre 1746 à l'été de 1747. Il est à noter que le microfilm est de fort mauvaise qualité. Par ailleurs, à Patrimoine canadien, on nous signale les journaux personnels de trois autres personnages emprisonnés en même temps que le précédent, soit N. How, J. Norton et William Pote. Notre informateur, Gilles Proulx, nous signale que deux de ces trois journaux furent publiés dès 1748. La référence au journal de Pote est la suivante : The Journal of Captain William Pote Jr, New York, Garland Publishing, 1976. Notons aussi qu'un des soldats de l'Américain Benedict Arnold, John Joseph Henry, qui marcha sur Québec en 1775, fut fait prisonnier et gardé à la redoute Royale. On trouvera son journal personnel dans la publication suivante: Kenneth L. Roberts, édit., March to Quebec : Journals of the Members of Arnold's Expedition, Portland, Down East Books, 1980.

[Nelson, Wolfred], Rapport du Dr. Wolfred Nelson, un des inspecteurs du pénitencier provincial, sur la condition, la discipline, l'administration et l'entretien des prisons de district et autres prisons du Bas-Canada, Québec, [s. éd.], 1853, 142 pages.

[Règlements de prison, 20 avril 1829], Fonds Colonial Office, vol. 264, p. 89-93; ANQ-Q, bobine 4M00-2919A.

## Études

BANCROFT, Laura Isobel, Morrin College : an Historical and Sociological Study, Québec, Université Laval, 1950, 57 pages (thèse de baccalauréat en sociologie).

BOISSONNAULT, C.-M., «Morrin, Joseph», Dictionnaire biographique du Canada, vol. IX (1861-1870), Québec, Presses de l'Université Laval, 1977, p. 631-632.

BOUCHARD, FRIGON, LAFOND ET ASS., Rapport de conservation Ancienne prison de Québec/Morrin College, Ville de Québec, Service de l'urbanisme, 1991, 212 pages.

BRISSON, Réal, L'organisation sociale à Place-Royale (1820-1860), Québec, Les Publications du Québec, 1990, 272 pages.

CHARBONNEAU, André, *et al.*, Québec, ville fortifiée du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, [s. l.], Éditions du Pélican, 1982, 492 pages.

CYBULSKI, Jerome S., Additional Human Remains from Courtine Saint-Louis (Site 39G6), Quebec City, 1991, 8 pages (rapport préparé pour le Service canadien des parcs et le Musée canadien des civilisations).

CYBULSKI, Jerome S., «Skeletons in the Walls of Old Quebec», Northeast Historical Archaeology, vol. 17 (1988), p. 61-84.

CYBULSKI, Jerome S., The Human Skeletons of Courtine Saint-Louis - Bastion des Ursulines, Quebec City, 1990, 90 pages (rapport préparé pour le Service canadien des parcs).

CYR, Céline et Michelle Guitard, «Jrumberry de Salaberry, Ignace-Michel-Louis-Antoine d'», Dictionnaire biographique du Canada, vol. VI (1821-1835), Québec, Presses de l'Université Laval, 1987, p. 380-381.

DESLOGES, Yvon, L'habitat militaire à Québec au XVIII<sup>e</sup> siècle, 1980, 120 pages, Parcs Canada, travail inédit n° 431.

DROLET, Antonio, La ville de Québec, histoire municipale – II. Régime anglais jusqu'à l'incorporation (1759-1833), Québec, La Société historique de Québec, 1965, 144 pages, ("Cahier d'histoire" n° 17).

DROLET, Antonio, La ville de Québec, histoire municipale – III. De l'incorporation à la Confédération (1833-1867), Québec, La Société historique de Québec, 1967, 144 pages, ("Cahier d'histoire" n° 19).

FECTEAU, Jean-Marie, «Régulation sociale et répression de la déviance au Bas-Canada au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle (1791-1815)», Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 38, n° 4 (1985), p. 499-523.

GAUMOND, Michel, La vieille prison de Québec 1809-1861, 8 pages, document manuscrit non daté, Service de l'urbanisme de la Ville de Québec, Documentation patrimoine.

HAMELIN, Jean, Économie et société en Nouvelle-France, Québec, Presses de l'Université Laval, 1970, 137 pages.

LACOURCIÈRE, Luc, «Aubert de Gaspé, Philippe-Joseph», Dictionnaire biographique du Canada, vol. X (1871-1880), Québec, Presses de l'Université Laval, 1972, p. 19-24.

LEBEL, Jean-Marie, «La Literary and Historical Society of Quebec», Cap-aux-Diamants, vol. 4, n° 3 (automne 1988), p. 60.

NOPPEN, Luc, «Morrin College», Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec, tome I, Québec, Les Publications du Québec, 1990, p. 143-145.

PROULX, Gilles, «Prisonniers sous les murs», Cap-aux-Diamants, vol. 2, n° 4 (hiver 1987), p. 47s.

PROULX, Gilles, (1989), Prisonniers sous les murs, 1989, 9 pages, texte de conférence, inédit.

PROULX, Gilles, Soldat à Québec, 1748-1759, 1977, 187 pages, Parcs Canada, travail inédit n° 242.

RIOUX, Christian, Quelques aspects des effets sociaux et urbains de la présence d'une garnison britannique à Québec entre 1759 et 1871, Parcs Canada 1983, 281 pages (recherche historique préliminaire).

ROY, Pierre-Georges, «La bande de Chambers», Cahiers des Dix, vol. 3 (1938), p. 105 s.

RUDEL, David-Thierry, Québec, 1765-1832. L'évolution d'une ville coloniale, Hull, Musée canadien des civilisations, 1991, 305 pages.

RUSS, C. J., «Dubois Berthelot de Beaujours, Josué (Jean-Maurice-Josué)», Dictionnaire biographique du Canada, vol. III (1741-1770), Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, p. 203-206.

SIMONEAU, Daniel, Rapport de surveillance archéologique. Interventions ponctuelles 1989, Ville de Québec, Division du Vieux-Québec et du patrimoine, 1990, 165 pages

VILLE DE QUÉBEC, Service de l'urbanisme, Recherches archéologiques sur le site du Morrin College / Ancienne prison de Québec, Québec, 1995. Rapport manuscrit déposé. Ce rapport contient trois parties : Daniel Simoneau, «Rapport d'intervention archéologique Morrin College /Ancienne prison de Québec», 73 pages; Dominique Lalonde, «La collection archéologique du site du Morrin College/Ancienne prison de Québec», 50 pages;

L'Ostéothèque de Montréal inc., «Analyses zooarchéologiques des vestiges provenant du site du *Morrin College*/Ancienne prison de Québec», 32 pages.

VINCENT, René, Prison, collège, bibliothèque, Archives de la Ville de Québec, fonds René-Vincent, 9 pages (document manuscrit non daté).

## VOLET 2

### PROJECTION DE FRÉQUENTATION

---

préparé par Louise Boucher  
Locus Communications & Marketing

#### 1.0 LES CONSIDÉRATIONS PRÉALABLES

Tout exercice de projection de la fréquentation repose sur l'analyse de la concurrence, la description des différents marchés (touristique, régional, scolaire, spécialisé) et la segmentation des clientèles et des utilisateurs à l'intérieur de ces différents marchés. Cette segmentation découle de l'analyse des habitudes de temps libre dont font partie les visites des établissements du patrimoine, selon l'appellation même de Statistique Canada, incluant bien sûr les institutions muséales, les bibliothèques, les centres d'archives et de généalogie, les galeries d'art, les sites historiques et les autres monuments du patrimoine.

Il importe de souligner qu'il s'agit d'une projection de fréquentation théorique, c'est-à-dire reposant sur les données secondaires disponibles. Il serait souhaitable qu'une validation auprès des marchés cibles accompagne cet exercice afin de vérifier le degré d'intérêt soulevé par le concept retenu, les produits et les services offerts, de même que l'élasticité du prix. Une fois ces consultations préalables réalisées, on peut hausser ou réduire certains taux de pénétration pour mieux refléter la situation. Nous signalons chaque fois la provenance des données que nous citons, de façon à justifier les hypothèses posées.

Ce rapport se présente en deux sections :

- les attributs déterminants à réunir :

c'est-à-dire les composantes du mix-marketing qui nous permettent à l'heure actuelle d'anticiper la fréquentation du projet. Le mix-marketing (composition commerciale) peut être énoncé comme suit : l'envergure et la programmation (fonctions déterminant le produit), la localisation (place), la tarification (prix) et sa mise en marché (promotion).

- les marchés cibles, les segments et les parts de marché attendues :

Par la méthode de la chaîne des ratios, nous documentons la taille des différents marchés et nous déterminons le marché potentiel pour le projet. La part de marché adoptée découle ensuite de la situation de concurrence directe, c'est-à-dire les lieux ou les attraits qui se partagent le marché potentiel ainsi défini. Nous retenons deux niveaux : la fréquentation des sites historiques et celle des centres d'archives et de généalogie.